



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Art 301 loi climat résilience

Feuille de route de décarbonation de l'aménagement



Des feuilles de route (article 301 loi C&R)

- **Objectifs :**

- Engager les filières les plus émettrices,
- Identifier des leviers de décarbonation,

→ Aménagement, bâtiment, transports, agriculture...

- **Méthode :**

- Une co-présidence : Anne Fraisse + DGALN,
- Des groupes de travail :
 - Planification urbaine,
 - Posséder le foncier, le gérer et l'aménager,
 - Aménagement et mobilité du quotidien,
 - Infrastructures décarbonnées et résilientes,
 - Modèles économiques et fiscalité.

L'aménagement : une chaîne de valeur



Production de la valeur par transformation de fonciers

Les enjeux carbone

Chiffres clefs :

Bilan national 2019 :

- Emissions : 450 Mt
- Séquestration : 47Mt

Objectifs :

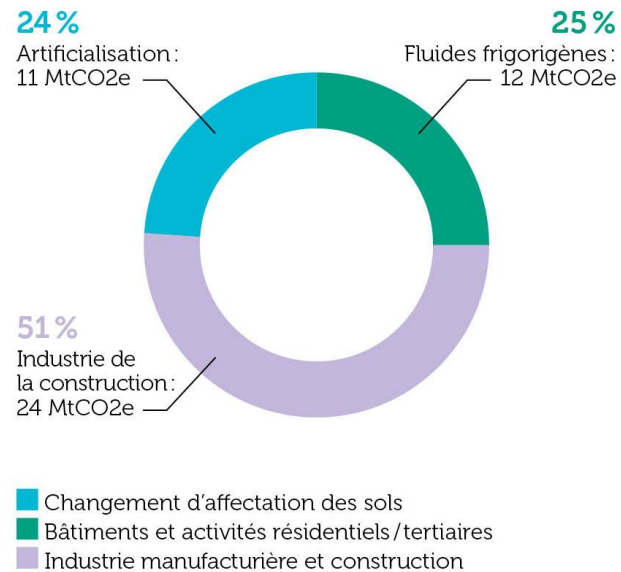
- - 55% net en 2030,
- Neutralité en 2050

Cap à franchir :

10t CO₂eq/an/hab → 2t CO₂eq/an/hab

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de l'acte d'aménager

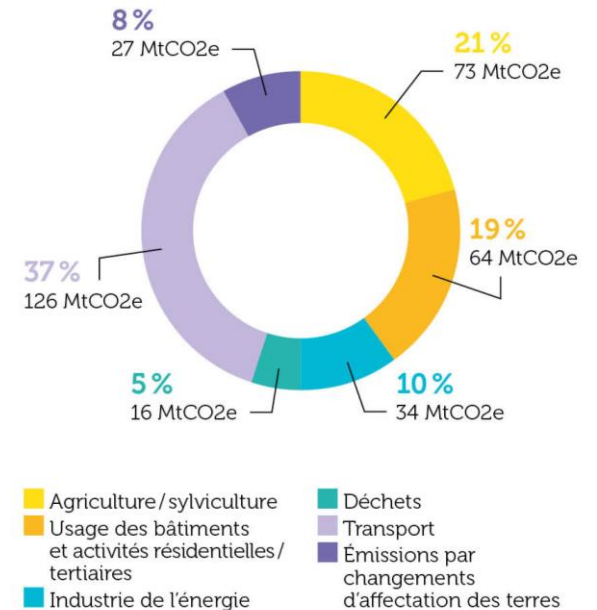
D'après ZEFECO, source CITEPA, inventaire 2019.



Acte d'aménager
47Mt/CO₂eq/an

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du socle territorial, hors stockage carbone

D'après ZEFECO, source CITEPA, inventaire 2019.



Usages induits
340 Mt/CO₂eq/an



LEVIER 1 : Connaitre, quantifier, spatialiser les émissions de gaz à effet de serre et territorialiser la trajectoire

MESURES CLEFS

Méthode et indicateur nationaux pour territorialiser la trajectoire nationale

Renforcer la planification territoriale :

- PCAET déclinant la trajectoire nationale pour tous les EPCI,
- Renforcement du lien ScoT / PCAET,
- Généralisation des PLUi,
- Planification 4 en 1 : diagnostic carbone commun PCAET, PLUi, PLH, PDM
- Recherche de mutualisation des équipements à l'échelle du ScoT

Renforcer les outils de modélisation carbone :

- Améliorer les méthode et compléter les outils de modélisation : comparaison de scénarios d'aménagement,
- Capitaliser et valoriser les retours d'expérience,
- Mobiliser les bureaux d'étude.



LEVIER 2 : Optimiser l'usage des secteurs urbanisés et renouveler les tissus urbains pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

MESURES CLEFS

Programmation urbaine en adéquation avec la trajectoire carbone, prévoir mutualisation et réversibilité,

Imposer la **mixité fonctionnelle** dans les documents d'urbanisme

Sécuriser juridiquement les procédures d'aménagement :

- raison d'intérêt public majeur à la déclaration d'utilité publique + rescrit environnemental (biodiversité),
- Scoring des opérations d'aménagement.

Favoriser la mutation des **espaces pavillonnaires** et **zones d'activité économique** en déclin :

- Portabilité de l'autorisation CDAC, intégrer la surface de parking dans la TASCOM,
- Révision des principes de dimensionnement du stationnement.

Mobiliser le foncier à destination de l'industrie dans une logique de sobriété

Faire évoluer la fiscalité :

- Taxe additionnelle à la taxe foncière à proximité des infrastructures de TC,
- Abattement de la taxe sur les plus value immobilière dans le cadre d'opérations de recyclage,
- Modulation des DMTO / performances environnementales,
- Réserver le PINEL et le DENORMANDIE aux projets de recyclage urbain.



LEVIER 3 : Faire de l'action publique foncière une action stratégique pour la décarbonation des territoires

MESURES CLEFS

Renforcer les outils d'**intervention foncière des collectivités**

- Renforcement du « périmètre d'attente de projet global »
- Faire de la décarbonation un motif d'intérêt général de la déclaration d'utilité publique (expropriation)

Capter l'augmentation de la valeur des terrains nus devenus constructibles et affecter les recettes aux opérateurs d'aménagement pour le recyclage urbain

Renforcer l'intervention des **établissements publics fonciers** :

- Allongement des durées de portage,
- Sécurisation des recettes de TSE,
- Filialisation,
- Couverture du territoire national.

Renforcer la **maîtrise publique du foncier** et réguler les prix du foncier avec les outils d'urbanisme

Mobiliser les outils de **dissociation de la propriété foncière et de la propriété bâtie** ; encourager la création de foncières.



LEVIER 4 : Développer et sanctuariser les puits de carbone

MESURES CLEFS

Rémunérer, au bénéfice des opérations d'aménagement, **le stockage du carbone** des aménagements (matériaux biosourcés, végétalisation, renaturation)
Pérenniser le stockage du carbone dans le cadre d'obligations réelles environnementales

Dans le cadre de la séquence « éviter / réduire / compenser » : favoriser la **mise en relation de l'offre de compensation et des besoins de compensation** en soutenant l'expérimentation d'agences de compensation.

Protéger les puits de carbone avec les documents d'urbanisme

Mettre en place, dans les documents d'urbanisme, d'orientations d'aménagement prioritaires (OAP) pour protéger les puits de carbone.

Définir des coefficients de biotopes et des coefficients de pleine terre dans les zones denses.



LEVIER 5 : Etre mieux mobile

MESURES CLEFS

Faire jouer les documents d'urbanisme pour **réduire les besoins de mobilité** des personnes et des biens :
Plan de mobilité + Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique du ScoT

Adapter les équipements **de stationnement** :

- Réduire, mutualiser et adapter l'offre de stationnement existante aux mobilités décarbonées,
- Fixer un ration maximal de stationnements enterrés à proximité des transports en commun,
- Etudier la mutualisation préalablement aux nouveaux projets.

Accélérer **l'usage du vélo et du vélo-cargo** (cyclo logistique)

Favoriser l'insertion du vélo dans l'espace public et le bâti.

Anticiper les besoin d'aménagement de la **logistique urbaine** :

- Créer un schéma de logistique urbaine dans les documents d'urbanisme,
- Prévoir les espaces pour des micro-hub logisitique.

En **zones peu denses**, accélérer les aménagement favorables à la mobilité alternative à la voiture individuelle :

- Aires de co-voiturage,
- Continuité des pistes cyclables,
- Déploiement des bornes de recharge.



LEVIER 6 : Réduire les émissions de CO2 dès l'acte d'aménager et anticiper la gestion décarbonée

MESURES CLEFS

Rendre obligatoire le **bilan carbone** des opérations soumises à évaluation environnementale

Intéresser les opérateurs d'aménagement à la réalisation d'action de décarbonation en modulant leur participation aux équipements publics en fonction d'une « **part verte** ».

Dimensionner au plus juste les programmes d'équipement publics pour éviter la consommation superflue d'espaces et de matériaux

Décorrélér la rémunération des concepteurs, de la surface de plancher produite.

Généraliser l' **éco-conception et l'analyse en cycle de vie** :

- Matériaux bio-sourcés, décarboner les matériaux des espaces publics, filières de ré-emploi
- Réduire l'impact carbone des chantier (engins, mouvements de matériaux...)

Former les acteurs de la commande publique et de la gestion des espaces publics.

Accélérer le recours à la **production d'énergie et de froid décarbonés** : développer les réseaux de chaleur et de froid.

Le potentiel de réduction des leviers

Levier	objet	Potentiel
Optimiser les secteurs urbanisés (amplifié par la réduction du besoin de mobilité et RT 2020)	Recyclage de friches (40 000 à 50 000 ha)	0,25 MtCO ₂ eq / an
	Densification des ZAE (+ 25 %)	2,44 MTCO ₂ eq/an
Puits de carbone	Renaturation (4000 ha /an)	1 MtCO ₂ eq/an
	Désimpérméabilisation (100 ha /an)	0,09 MtCO ₂ eq/an
	Reboisement (75 millions d'arbres)	40 MtCO ₂ eq/an
Mobilités	Réduction des distances parcourues au quotidien (- 50 %)	38 MtCO ₂ eq/an
	Distance parcourue à vélo 1% -> 15 %	10 MtCO ₂ eq /an

Les conditions à réunir

- **La formation professionnelle**
 - Elus et décideurs,
 - Formation initiales : sciences et techniques, sciences politiques, économie
 - Formations continuée : enjeu de la commande publique
 - **La mise en récit de la décarbonation**
 - Impact sur les modes de vie,
 - Désirabilité,
 - Place des citoyens dans la décision et la construction des projets
 - **Un changement de paradigme nécessaire : la création de la valeur.**
-



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention !

